

DELIBERATION N° 2023-007
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 17 mars 2023

L'an deux mille vingt trois

Et les dix-sept mars

A 19 h 15 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Joël GAUTHIER.

Damien GANDELLI a donné procuration à Michel MOURONT

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : *Attribution de subventions aux différentes Associations du canton de Guillestre.*

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que différentes associations du canton de Guillestre, ont sollicité la commune de Réotier pour obtenir une subvention et énumère la liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 11 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

- **Approuve** l'exposé de Monsieur de Monsieur le Maire
- **Décide** d'accorder une subvention aux associations suivantes :

LIBELLE	MONTANT ATTRIBUÉ
Tennis club	280,00 €
Club de l'Amitié	100,00 €
APAC	100,00 €
Ass. Le Regain de nos montagnes	100,00 €
Association Loisirs Queyra	100.00 €
FNACA	150,00 €
Souvenir Français	100,00 €
Pays Guillestrin	200,00 €
Radio Alpine Meilleure	100.00 €
ACSSQ-Mini Séjours	200.00 €
SCES	280.00 €
Judo Club du Guillestrois	70.00 €
CAF du Guillestrois-Queyras	210.00 €
Secours Populaire comité de Guillestre	150.00 €
Véloroc	210.00 €
DIVERS	650.00 €
TOTAL	3 000.00 €

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6574
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Marcel CANNAT.

